



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SALBRIS DU 30 AVRIL 2020**

*L'an deux mille vingt, le 30 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par visioconférence, tel que disposé dans l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, après convocations légales adressées le 24 avril, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Maire.*

**Étaient présents : 17**

*M. PAVY, Maire, M. POUJADE, Mme LALLOIS, Mme ROEKENS, Mme BAHAIN, M. ETCHEVERRY, Adjoint au maire, M. JAILLAT, M. PLANTEVIGNE, M. CHICAULT, Mme VANDEMAELE, Mme PARISOT, Mme DURAND, M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme LESOURD, Mme BRAS, M. DOUADY, Conseillers Municipaux.*

**Pouvoir : 0**

**Absents sans pouvoir : 12**

*M. THÉMIOT  
M. CORRÈZE  
M. DALLANÇON  
Mme CARATY  
M. DEBRÉ  
Mme SOUMARE*

*M. DUBREUIL  
Mme CHOLLET  
Mme DARDEAU  
Mme DE MATOS  
M. DELBARRE  
Mme THEIS*

*Madame GIL, Messieurs BRUNET et GIRAULT, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.*

*Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h30.*

*Le quorum étant obtenu, le conseil municipal peut valablement délibérer.*

**Madame Isabelle BAHAIN a été nommée secrétaire de séance.**



\*\*\*\*\*

En préambule de ce conseil, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers et avant de procéder à l'appel nominatif, il tient à remercier les agents présents en support technique, Madame GIL, Messieurs BRUNET et GIRAULT pour permettre la tenue de ce conseil municipal sous forme de visioconférence, en cette période de confinement.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers, 17 conseillers répondent présents et aucun pouvoir supplémentaire n'est déclaré.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

## 1- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Madame Isabelle BAHAIN a été nommée secrétaire de séance.**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

## 2- MODALITÉS D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DÉBATS AINSI QUE DU VOTE DES DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire précise que selon les dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, il est nécessaire de délibérer sur les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que du vote des délibérations dans le cadre du présent conseil et des futures séances en visio-conférence.

Il propose les procédures suivantes :

- Pour l'identification des participants : un appel nominatif de chaque conseiller et un appel pour savoir si des conseillers détiennent des pouvoirs.
- Un enregistrement vidéo via teams, uniquement accessible sur le réseau des élus de la Mairie de Salbris, se conservant et pouvant être exporté via la plateforme Streams
- Un enregistrement vidéo via Facebook live, disponible en public sur la page facebook Mairie de Salbris et sur le site internet de la Mairie : [www.salbris.com](http://www.salbris.com)
- Pour le vote des délibérations, uniquement au scrutin public avec un appel nominatif de chaque votant.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

## 3- PRÉSENTATION DE LA SITUATION SANITAIRE À SALBRIS ET DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE CELLE-CI

Monsieur le Maire présente la situation sanitaire à Salbris et précise les actions mises en œuvre depuis l'annonce des mesures de confinement ordonnées par le gouvernement, tant pour la limitation de la propagation du virus COVID 19, que pour la continuité des missions de service public, dans le contexte de confinement.



Il présente un graphique recensant le nombre de décès d'habitant de la commune à partir de la fin janvier. Il annonce que la Commune a enregistré 37 décès, dont 28 à l'EHPAD de Coinces. Dans ces 28 décès, 3 ont été testés positifs au COVID 19, et les 25 autres décès sont présumés COVID 19 car les tests n'avaient pas encore été réalisés à l'époque. Pour les 9 autres décès à domicile, il n'est pas possible de savoir s'ils sont dus au COVID 19.

Le graphique présente la comparaison avec les années précédentes et il est très clairement établi la présence du virus dès le mois de février avec un nombre très important de décès au mois de mars et ensuite un plafonnement au mois d'avril. Aujourd'hui il n'y a pas eu d'autre décès à l'EHPAD.

Il explique que l'EHPAD a connu une situation très difficile. Comme les autres EHPAD de France, il souffre depuis de nombreuses années d'un manque de moyen, à la fois en personne mais aussi en équipement. La crise a révélé ce manque de moyen qui est dénoncé par le directeur de l'EHPAD et lui-même, en qualité de président du Conseil d'administration de l'EHPAD, depuis des années.

Le personnel n'était pas préparé à une telle épidémie et surtout pas prêt à gérer des règles sanitaires draconiennes pour arriver à endiguer la propagation du virus. Avec l'appel à l'aide du directeur de l'EHPAD, qui a d'ailleurs été infecté par le COVID 19, la directrice adjointe qui est aussi la directrice de l'EHPAD d'Yvoy-le-Marron, et le directeur de l'EHPAD de Bracieux ont intervenus en renfort à Salbris. Il ajoute avoir demandé expressément au Préfet et à l'Agence Nationale de Santé (ARS) l'aide de la réserve sanitaire, qui est intervenu très vite (un médecin gériatre et une équipe spécialiste de l'hygiène en hôpital pour réorganiser l'ensemble de l'EHPAD). Cela a été 3 semaines très difficiles. Aujourd'hui la situation de l'EHPAD c'est nettement améliorée, on est sorti des mesures d'urgence et de la procédure COVID et l'on est revenu à un fonctionnement de l'établissement qui est rassurant, à défaut d'être redevenu normal. Il reste à ce jour, deux résidents en soins intensifs, en suspicion COVID car les tests réalisés ne sont pas d'une fiabilité formidable, avec des taux d'erreur entre 30 et 40%. Les familles ont été rassurées et les visites aux aînés vont pouvoir reprendre avec toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Il a également fallu faire face au remplacement de personnel (certain pour des problèmes de garde d'enfant ou des problèmes de santé personnelle ou par choix de retrait face au risque d'infection). C'est pour cette raison que la décision a été prise de mettre à disposition du personnel communal, sur la base du volontariat, pour renforcer temporairement les équipes de l'EHPAD notamment aux cuisines ou au service administratif afin de répondre aux familles et donner des nouvelles des résidents. Du personnel communal est encore présent à l'EHPAD, à ce jour.

Monsieur le Maire remercie spécifiquement le personnel de l'EHPAD du travail effectué, la réserve sanitaire, qui a été d'une efficacité exceptionnelle. Certaines personnes de la réserve sont encore présentes et ont été logées au CRJS, dans 2 gites proches de l'EHPAD ainsi qu'à l'Hôtel du Lion d'Or. Il remercie les gérants de l'hôtel qui ont été remarquables dans leur collaboration ainsi l'EHPAD a connu également une difficulté en moyen matériel, car les stocks de masques FFP2, chirurgicaux ou de blouses n'étaient pas suffisant. Il y a eu une solidarité importante d'un certain nombre d'entreprises et de commerçants dans la fourniture de blouses et de masques. Un courrier de remerciement leur sera adressé de la part du directeur de l'EHPAD et de lui-même. Aujourd'hui l'approvisionnement est assuré par l'intermédiaire de l'ARS et il n'y a pas de difficultés particulières sauf une certaine tension pour les blouses de protection du personnel.

\*\*\*\*\*



*Monsieur DOUADY souhaite remercier les agents de la Collectivité qui sont venu soutenir le personnel de l'EHPAD, « cela a été extrêmement important au moment le plus difficile. Ces agents sont à saluer car ils sont venus au front et ce n'était pas simple ».*

Monsieur le Maire ajoute que l'autre établissement de Salbris qui a requis de l'assistance c'est l'ADMR qui n'était pas un établissement prioritaire pour la distribution d'équipement. Il a été fait une collecte au niveau de la réserve préfectorale qui avait été constituée par les dons de certaines entreprises comme MBDA pour les masques. Madame la directrice de l'ADMR a adressé un courrier de remerciement à la Mairie pour l'aide apportée.

Concernant la réorganisation des services de la Mairie, il rappelle la fermeture de l'accueil physique de la Mairie et sa fusion au sein de l'ancien Pôle Social à France Services qui dispose d'un système d'hygiaphone. Les services ont continué à fonctionner, soit en télétravail, soit en présentiel par roulement. Il tient à remercier la responsable des ressources humaines pour son travail d'organisation et de planification au niveau du personnel avec l'ensemble des autres équipes.

Le service d'État civil fonctionne à 100%, le service d'urbanisme également.

L'organisation du CRJS a permis la continuité et l'augmentation de la confection et de la distribution des repas à domicile.

Il rappelle la tenue des marchés les jeudis et samedis par dérogation préfectorale, afin de garder le rythme habituel de la Commune.

La seconde dérogation concerne les jardins familiaux qui sont accessibles 3 heures tous les jours sans conditions de distance et selon un planning de répartition par tiers.

Madame LALLOIS ajoute que 10 repas à domicile supplémentaires sont réalisés par jour.

Elle explique que des aides financières supplémentaires ont été réalisés mais elle craint que cette situation ne soit qu'un début. En effet elle estime que plus le confinement passe, plus les personnes s'aperçoivent du manque de salaire et se trouve en difficulté.

Quelques colis alimentaires en urgence ont été distribués et de accompagnements médicaux sociaux réalisés, dans le cadre spécifique de cette crise.

\*\*\*\*\*

*Monsieur ALBERTINI constate que : « cette présentation est exhaustive et pertinente et l'on ne peut que féliciter l'ensemble des acteurs ».*

Monsieur le Maire présente ensuite le sujet des équipements de protection.

Il annonce que la Commune a fait plusieurs commandes de masque dont une de 4 000 masques chirurgicaux auprès de l'AMF41. Seulement 175 ont été livrés à ce jour et la date de livraison du reste n'est pas connue à ce jour. Ces masques ont été distribués aux médecins, pharmacies et aux infirmières qui n'en disposaient pas.

Sur les 500 litres de gel hydroalcoolique commandés, 400 litres ont été réceptionnés.

Une filière de confection de masque chirurgicaux a été contactée. Si la livraison se fait dans les délais indiqués, ces 10 000 masques pourront être distribués à l'ensemble des salbrisiens dans la semaine du 11 mai pour qu'ils puissent sortir en sécurité acheter des masques lavables dans les lieux autorisés à les vendre.

Il tient à remercier le directeur de MBDA qui a fait confectionner 300 visières par ses salariés et qui en a fait don à la collectivité.

Pour accompagner la réouverture des commerces au 11 mai, nous avons mis en place au sein des services techniques la fabrication de paroi en plexiglass.

Enfin il explique qu'il était nécessaire de se doter de thermomètre frontal pour les services et également les écoles afin de sécuriser d'avantage les agents de la commune. Compte-tenu que de nombreuses entreprises n'arrivaient pas à se fournir de ce type de matériel, la collectivité a acheté 100 de ces thermomètres et les distribue aux entreprises employant des salariés et aux professions libérales de santé pour leur permettre de reprendre ou de continuer leur activité dans deux moins mauvaises conditions sanitaires.

La distribution et l'attribution de ses équipements se font à la MSAP avec toutes les conditions d'identification et de traçabilité.

Madame LALLOIS ajoute, qu'avec la responsable locale de la ligue contre le cancer il a déjà été distribué des masques aux personnes identifiées vulnérable en termes de maladie.

\*\*\*\*\*

*Madame BRAS souhaite savoir par quelle méthode seront distribués les masques aux habitants.*

*Monsieur le Maire répond que toutes les solutions sont envisageables, la meilleure reste le boitage. Il explique qu'il avait été envisagé la mise sous plis de masques dans la salle G. WAQUET pour une distribution dans chaque cidex et boîte aux lettres, ce qui évite des mouvements de population et de file d'attente. La difficulté c'est que l'on ne connaît pas toujours la composition des foyers. De plus, il a été constaté un apport de population dans les résidences secondaires, notamment dans les écarts.*

*Madame BRAS constate que la méthode du boitage est plus pratique mais moins fiable qu'une distribution au cout par cout mais elle admet qu'il fallait prendre une décision.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'une distribution complémentaire pourra être faite, tout en conservant un stock pour le personnel communal mais aussi pour l'accueil périscolaire. Il explique que la méthode de distribution par cidex est la plus rapide à mettre en place et une première distribution sera faite à partir de la semaine du 11 mai, date à laquelle la livraison de masque a été confirmée.*

*Monsieur ALBERTINI propose d'associer les conseillers municipaux pour assurer le boitage des masques.*

*Monsieur le Maire acquiesce, « l'équipe municipale sera associée pour un travail collectif, il n'y a aucune raison de personnaliser quoi que ce soit dans cette opération ».*

*Il précise qu'il y a eu énormément d'initiatives privées ou avec le Conseil Départemental pour la confection de masques artisanaux à partir des patrons respectant les normes AFNOR ainsi que des visières et remercie toutes les personnes qui ont contribué à cela.*

*Monsieur DOUADY souhaite remercier Monsieur GAUTIER qui a été un des premiers à mettre au point la fabrication des visières et les a distribués à l'EHPAD de Coinces.*

Monsieur le Maire évoque le sujet de l'économie. Il rappelle que les entreprises et commerces sont fermés depuis maintenant 45 jours. Une enquête a été réalisée par les services de la Commune et de la Communauté de Communes pour s'enquérir des démarches effectuées par les entreprises pour le report des charges ou les mesures de chômage partiel. La collectivité fait le lien avec la CCI et la DIRECCTE.

Les commerçants et chefs d'entreprises qui n'ont pu ouvrir sont très inquiets pour leur avenir et la fin annoncée des mesures de chômage partiel va être un moment compliqué pour certaines entreprises.

Il rappelle qu'un fonds de soutien national aux entreprises a été mis en place et explique que les EPCI de la région ont souhaité la constitution d'un fonds régional qui servira aux entreprises locales. Ce fonds de la Région, dont l'opérateur sera Initiative Loir-et-Cher, se nomme Fonds Renaissance et est doté par la Région et la banque des territoires à hauteur de

5 Millions d'euros avec un abondement prévisionnel de 2 Millions d'euros des EPCI. Cela permettra d'accompagner les entreprises, commerces et l'artisanat, en avance de trésorerie, pour des montants allant jusqu'à 5 000 €.

L'abondement sera discuté au sein du bureau communautaire, puis en conseil. Pour un minimum d'1 euros par habitant et plus si possible.

Il explique que concernant les chantiers en cours, les entreprises doivent se remettre au travail. Malheureusement toutes les entreprises du BTP n'ont pas les équipements de protection nécessaires. La Poste se fait le relais pour distribuer des équipements achetés par la CCI et la CMA aux entreprises.

Les travaux importants vont pouvoir redémarrer mais de manière graduelle, à partir du début mai pour la piscine et septembre pour la voirie.

Les travaux pour les fermes photovoltaïques de la Commune et de la Communauté de Communes vont reprendre courant mai.

Le service comptable a reçu la consigne de procéder au versement d'un maximum d'avance pour consolider la trésorerie des entreprises reprenant les chantiers.

Il ajoute que 2 appels d'offres ont été ouverts pour des travaux de réseaux, notamment du côté nord entre le pont de la Sauldre et la route de Pierrefitte pour un montant de 480 000 €.

Monsieur le Maire évoque la situation des écoles car le Président a annoncé que les écoles devaient ouvrir de manière graduelle à partir du 11 mai.

Madame BAHAIN explique qu'un protocole sanitaire de l'Éducation Nationale sera envoyé aux Communes au plus tôt dans la journée du vendredi pour présenter les obligations et règles sanitaires à appliquer dans le cadre de la préparation de la réouverture des établissements.

Les classes ne pourront accueillir que 12 élèves maximum, voire moins pour certaines classes. Pour la restauration scolaire, avec 2 services un nombre maximum d'accueil d'enfant sera à établir, ce qui est réduit par rapport aux possibilités actuelles.

En chiffre, cela donne, pour 2 services :

- 56 enfants pour l'école Louis BOICHOT et 36 pour la maternelle Les Petits Lutins
- 36 enfants pour l'école Yves GAUTIER et 36 pour la maternelle La Souris Verte

Habituellement, c'est 140 enfants qui sont accueillis en restauration scolaire par cantine.

Elle explique qu'il y a des contraintes avec le personnel d'entretien, certains agents souffrent de pathologies qui ne leur permettent pas de venir travailler en toute sécurité. Cela posera des problématiques pour le nettoyage et la désinfection des sanitaires pendant le temps de pause méridienne et de récréation.

Le ramassage scolaire ne peut être assuré, en raison d'un agent accompagnateur ne pouvant travailler en toute sécurité car souffrant d'une pathologie mais également par manque de moyen quant au nettoyage et à la désinfection des cars à chaque rotation.

Les équipements sportifs resteront fermés pour les mêmes raisons d'obligation sanitaire de désinfection.

Une réunion va être organisée avec les directeurs et directrices d'écoles, les représentants de parents d'élève pour étudier le protocole. Une fois celui-ci établi il devra être envoyé pour validation en Préfecture.

Le laps de temps étant très court pour tout mettre en place et pour avoir un recensement réel des enfants qui seront accueillis à l'école, si toutes ces données ne sont pas prêtes, le choix est fait de ne pas se précipiter et de repousser l'ouverture au 14 mai voire plus tard.

Monsieur le Maire précise que la réouverture des écoles est importante dans le cadre de la reprise de la vie économique. Il est évident que la reprise de la vie des entreprises passe par la possibilité aux salariés et parents de remettre leur enfant à l'école.

Il ajoute qu'il se pose aussi la question du périscolaire et de la crèche. Habituellement le périscolaire est fait à la Chesnaie et oblige à un transport. Il sera proposé que les enfants scolarisés à BOICHOT aillent au gymnase Louis BOICHOT et ceux scolarisés à Yves GAUTIER aillent à la salle Polyvalente.

Concernant la crèche, Monsieur le Maire précise que l'autorisation d'ouverture vaut pour 10 enfants maximum par tranche d'âge et affirme que pour l'instant cela ne pose pas de difficulté pour les locaux ou pour le personnel.

Il ajoute que les équipes travaillent pour parfaire le système pour avoir l'agrément d'ouverture et affirme qu'il n'hésitera pas à prendre un arrêté de non ouverture s'il y a le moindre risque pour les enfants, le personnel éducatif ou le personnel communal et intercommunal.

Madame BAHAIN précise que pour l'organisation du temps scolaire, par groupe, alterné toutes les semaines, il ne sera pas possible de mettre en place un service de garde, par manque de personnel et de locaux sécurisés et nettoyés selon le protocole sanitaire.

Une communication complète sera faite pour les parents afin d'expliquer les modalités d'accueil car le retour à l'école se fait sur la base du volontariat pour les parents et certains attendent de savoir comme se déroulent les premiers jours pour se décider.

\*\*\*\*\*

*Monsieur SAUVAGET demande s'il y a des retours sur le nombre de parents qui ne souhaitent pas remettre leur enfant à l'école.*

*Madame BAHAIN explique que l'inspectrice à demandé un retour pour le lundi soir (4 mai). Il y a des retours, mais pas pour toutes les classes. Pour l'école Yves GAUTIER, il y a 1 tiers de parents qui remettrait leur enfant à l'école, 1 tiers qui ne le ferait pas et le dernier tiers qui ne le savent pas encore. Pour l'école Louis BOICHOT et les CM2 il y en aurait la moitié qui remettraient leur enfant.*

*Elle ajoute que la rentrée sera progressive avec un démarrage par les classes de grandes sections, CP et CM2 sinon cela sera très compliqué pour la gestion de la cour d'école à la récréation pour faire respecter les distances de sécurité et assurer la surveillance des activités.*

*Monsieur le Maire ajoute que l'estimatif au global d'élèves présents serait aux alentours de 35 à 40 % des effectifs habituels par classe.*

*Monsieur DOUADY estime que : « dans un premier temps, ce pourcentage d'effectif pourrait être suffisant pour la mise en place du système.*

*Monsieur le Maire ajoute que le système étant inédit, il sera à parfaire en fonction de son évolution et de sa mise en place.*

*Monsieur ALBERTINI propose d'entériner de façon formelle cette présentation.*

Le conseil municipal, approuve solennellement cette présentation, à l'unanimité, mais ce vote n'a pas vocation à constituer une délibération.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**4- CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL À L'EHPAD DE COINCES**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la situation de crise sanitaire inédite liée au virus COVID 19.

Les services de l'EHPAD de Coinces ont été touchés de plein fouet et ont dû faire face à un absentéisme lié à l'épidémie dans un contexte particulièrement tendu.

Dans le même temps, plusieurs services municipaux ont vu leur activité réduite, voire supprimée, du fait des mesures de confinement ordonnées par l'État et la fermeture des écoles.

Dans ce contexte de crise, afin de maintenir la continuité des services de l'EHPAD, il a été proposé que des personnels volontaires viennent en renfort des services administratifs et de restauration, tout en veillant à garantir leur sécurité physique afin qu'ils ne soient pas en contact avec les résidents et réduire ainsi tout risque de contamination.

Ainsi un personnel administratif a été mis à disposition de l'accueil de l'EHPAD afin d'y tenir le standard téléphonique et des missions administratives :

- un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 100% : du 25/03 au 03/04/20

Trois personnels de restauration scolaire sont intervenus à tour de rôle au service restauration de l'EHPAD en qualité d'agent polyvalent de restauration et/ou second de cuisine

- un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 100% : du 23 au 27/03, du 02 au 03/04 et du 11 au 13/04,
- un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 100% : du 30/03 au 03/04,
- un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 100% : du 07 au 10/04, du 14 au 17/04, du 20 au 24/04 et du 27/04 au 01/05 inclus (éventuellement reconductible si nécessaire durant l'épidémie).

Il est proposé de valider et régulariser les mises à disposition.

Il est également proposé de valider le principe de mise à disposition gratuite et de prime exceptionnelle si les modalités légales, financières et fiscales le permettent.

Conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, les agents concernés ont donné leur accord. Une convention (annexée à la délibération) sera établie entre la commune et l'EHPAD de Salbris et prévoira les modalités financières de remboursement par l'EHPAD des rémunérations des agents qui restent, durant toute la durée de la mise à disposition, à la charge de la commune.

La commission administrative paritaire (CAP) compétente sera informée de ces mises à disposition.

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire précise qu'il sera proposé, lors d'un prochain conseil, la création de prime pour les personnels ayant choisi volontairement et avec courage de renforcer le personnel de l'EHPAD ainsi qu'à d'autres agents ayant assuré la continuité de service. Étant donné que le gouvernement n'a pas encore décidé les modalités financières et fiscales pour ce genre de primes, ce point n'a pas été ajouté à l'ordre du jour.*

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.***

## **5- APPROBATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la situation de crise sanitaire inédite liée au virus COVID 19 et la nécessité de concilier les règles liées au confinement tout en garantissant la continuité du service public.

Monsieur le Maire propose d'établir un Plan de Continuité d'Activité (PCA) afin de maintenir en mode dégradé les missions prioritaires des services municipaux durant l'état d'urgence sanitaire actuelle liée au COVID 19 mais qui aura également vocation à s'appliquer en cas de tout autre épidémie virale ou de pandémie. Il est précisé que le PCA sera rattaché au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'élaboration d'un PCA vise à :

- assurer la protection du personnel contre la contamination,
- recentrer les actions de la commune sur les missions prioritaires,
- assurer le maintien des activités indispensables dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- optimiser les ressources humaines engagées dans la mise en œuvre des services indispensables,

Le fonctionnement général dans le cadre du PCA implique :

- la fermetures de certains services : salles municipales, infrastructures sportives, restauration scolaire...
- la continuité de services municipaux selon des modalités adaptées :

Missions prioritaires : un accueil principal aux administrés à la Maison France Services, des permanences pour l'état civil, la continuité du service de portage des repas, le service emploi, la propreté urbaine...

- Assurer dès que c'est possible les missions des agents via le télétravail afin de réduire au maximum le travail en présentiel des agents et diminuer les risques induits de contamination des agents,
- Garantir la protection et la santé des agents : favoriser le travail à domicile, écarter les personnels jugés à risque (maladie chronique etc...)

Pour les agents œuvrant en présentiel : fourniture d'équipements de protection adaptés, mise en place de cheminements adaptés, rappel des gestes barrière et des conduites à tenir, adapter l'accueil du public, la ventilation des lieux de travail et les mesures d'hygiène.

- Déterminer la situation des personnels selon leur service ou leur situation personnelle. Si cela s'avère nécessaire réaffecter les personnels ne faisant pas partie des services prioritaires à d'autres missions sur la base du volontariat.

Dès que la situation le permettra, le comité technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) seront saisis pour avis sur le plan de continuité d'activité

\*\*\*\*\*

*Madame BRAS exprime sa satisfaction sur le contenu du document qui « est complet et balaye l'ensemble de la situation et pour chaque service ».*

*Elle suggère trois propositions en complément :*

- *Associer, pour le télétravail, le travail assimilé ou à distance car en télétravail on sous-entend l'aspect numérique alors qu'il y a des possibilités de travail à domicile sous format papier sans cette notion d'être connecté. Cela permettrait de ne pas classer certains agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).*
- *Pour l'ensemble des objectifs présentés par services, ajouter un point sur la transversalité des services et permettre un travail collaboratif et à distance, aux agents de différents services sur des missions qui ne sont pas les leurs habituellement. Elle précise que ce n'est pas forcément une réaffectation de personnel ne faisant pas partie des services prioritaire mais une collaboration à la réflexion.*
- *Prendre en compte l'ordonnance visant à imposer la prise d'un certain nombre de journées de congés et définir une base de jours à prendre pour moduler la gestion des congés, afin d'éviter de se retrouver avec des effectifs qui doivent poser leurs congés à la fin des crises sanitaires. Cela n'est pas évoqué dans le PCA présenté et pourrait faire l'objet d'un point en Comité Technique.*
- *Monsieur DOUADY propose de créer un système dédié pour anticiper les possibles futures crises sanitaires et disposer d'un stock de matériel de protection.*

*Monsieur le Maire acquiesce pour préciser le PCA pour les deux premières remarques. Concernant les jours de congés, il précise qu'il y a un cadre légal lié à l'ordonnance, mais il souhaite que cette question soit étudiée dans la concertation et dans l'adaptation car il n'y a pas les mêmes contraintes de continuité selon les services. Ce point fera l'objet d'un travail en Comité Technique et d'une annexion au PCA après validation.*

*Concernant les matériels de protection, il estime : « qu'il faudrait mettre en place des stocks-tampons pour les personnels et les gérer pour ne pas avoir à courir derrière les commandes ». Cela sera également discuté dans les différents comités.*

Il est proposé d'adopter le plan de continuité d'activité, qui prendra en compte les ajouts exprimés ci-avant et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan afin de garantir la continuité du service public dans le cadre de la gestion de la crise.

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.***

## FINANCES PUBLIQUES

### 6- ABONDEMENT À UN FONDS DE SOUTIEN D'AIDE D'URGENCE À LA PERSONNE

Monsieur le Maire explique que cette crise sanitaire et les mesures de confinement ont également un impact sur la situation financière de nombreux salbrisien.

Il rappelle qu'il a été transféré à la Communauté de Communes, la compétence économie, de par la loi NOTRé, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la Préfecture rappelle que toutes mesures d'aides économiques relèvent de la Communauté de Communes.

Ainsi il est proposé de créer une aide financière et un principe de versement d'indemnité sur la période de confinement soit environ deux mois (17 mars au 11 mai), à travers le dispositif du CCAS d'aide d'urgence à la personne.

Il est précisé que l'attribution de ces indemnités est soumise à la demande et la déclaration des personnes domiciliées à Salbris dont les revenus ont subi un écart de 70 % et plus, entre les mois de mars avril et mai 2020 par comparaison aux mêmes mois de l'année 2019. Ces demandes feront l'objet d'un examen et d'une décision du Conseil d'Administration du CCAS.

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire propose également de voter le montant de subvention qui viendra abonder ce fonds et les modalités de déblocage de la subvention.*

*Il précise que la situation financière de la commune permet un abondement à hauteur de 200 000 €, avec une condition de libération par tranche de 25 000 € selon les besoins exprimés par le CCAS.*

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.***

### 7- DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose les ajustements budgétaires suivant sur le budget général :

Fonctionnement						
Dépenses				Recettes		
	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
<b><u>Opérations Réelles</u></b>	65	Autres charges de gestion courante : participation au CCAS	<b>200 000 €</b>			
	023	Autofinancement	<b>- 200 000 €</b>			
	Total		<b>0</b>			<b>0</b>

Investissement						
	Dépenses			Recettes		
	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
<b>Opérations Réelles</b>	201607	Travaux centre-bourg	26 600 €	238	Avance sur marché	26 600 €
	Non affecté			021	Autofinancement	- 200 000 €
	Total		26 600 €			- 173 400 €

*Ces ajustements sont adoptés à l'unanimité des membres présents.*

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire n'a pas d'informations supplémentaires à communiquer à l'Assemblée et demande s'il y a des questions diverses.

Les conseillers n'ont aucunes informations ni questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h55.

La Secrétaire de Séance,

**Isabelle BAHAIN**


